



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 26 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert ce vingt-sixième jour du mois de juin 2017, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Claude Phaneuf
 Madame la conseillère Sandra Gravel
 Monsieur le conseiller Martin Chabot
 Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
 Madame la conseillère Nathalie Laprade

Est absent : Monsieur le conseiller André Fournier

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents : Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier
 Monsieur le directeur adjoint à l'urbanisme, au développement durable et inspecteur en bâtiment Pascal Bérubé
 Madame la conseillère en urbanisme Andréanne Meilleur Gaudreau
 Madame la greffière adjointe par intérim Roxane Hutton

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 juin 2017
5. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 juin 2017
6. Assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-51-2017 : second programme particulier d'urbanisme
7. Dépôt d'un procès-verbal de correction concernant le Règlement numéro 1395-2017
8. Demande de dérogation mineure : lots 4 010 483 et 4 010 476
9. Avis de motion : modification de l'article 2.3 du Règlement numéro 1269-2015
10. Lecture et adoption d'un règlement : travaux de voirie 2017
11. Adoption d'un avant-projet de règlement : affichage promotionnel
12. Remplacement de la résolution numéro 299-2017 : offre de vente les Placements M.P. Inc.
13. Nomination de l'auditeur externe 2017
14. Entente avec la MRC : formation suivant les élections et code d'éthique
15. Abrogation de la résolution numéro 690-2016 et augmentation des dépenses
16. Amendement de la résolution numéro 304-2017
17. Autorisation de dépense : achat d'un serveur
18. Servitude d'aqueduc sur une partie du lot 4 743 155
19. Servitude d'aqueduc sur une partie du lot 4 743 160
20. Servitude d'aqueduc sur une partie du lot 4 745 914
21. Proposition de règlement : Lotissement Olympia (reporté)
22. Demande de travail à temps réduit : Jacques Cloutier
23. Réfection de la route des Érables : réception définitive
24. Octroi d'un mandat : plan d'aménagement - nouveau développement secteur Est
25. Octroi d'un mandat : plans et devis - rue parallèle au parc industriel
26. Réception provisoire des travaux : district de l'Érable Rouge - phase 2
27. Cession des infrastructures : district de l'Érable Rouge - phase 2
28. Demande de dérogation : construction d'un étang aéré en zone inondable
29. Dépôt du rapport de la Mutuelle des municipalités du Québec



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

30. Paiement : entrée de service - 5170, route de Fossambault
31. Embauche au Service d'horticulture
32. Signature d'un protocole d'entente avec le club de golf Lac-Saint-Joseph 2018-2019 : programme de golf pour les jeunes
33. Autorisation au comité de suivi culturel : foire artistique Catherin'art (reporté)
34. Modification des heures d'ouverture du parc de glisse du Grand-Héron
35. Autorisation de dépense : matière absorbante - projet de mise aux normes des parcs (reporté)
36. Embauche d'un surveillant-patrouilleur à vélo
37. Autorisation de dépense : glissoire parc de la Bécassine-de-Wilson
38. Autorisation de passage mégarelais madame Labriski
39. Utilisation de locaux pour le service de garde de l'école Jacques-Cartier 2017-2018
40. Paiement à la Ville de Pont-Rouge : piscine, hockey et patinage
41. Amendement à la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes
42. Dépôt documents modifiant des rapports : tableau engagement des animateurs programmation et aides techniques et arbitres soccer
43. Augmentation du budget et paiement pour le camp de jour au domaine notre-dame
44. Approbation de la liste des comptes à payer de plus de 2 500 \$
45. Dépôt de la liste des engagements financiers
46. Période de questions
47. Clôture de la séance

Le quorum étant constaté, la séance du mois de juin est reprise.

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

369-2017 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté, en y reportant les points 21, 33 et 35.

ADOPTÉE

370-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 MAI 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 mai 2017 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

371-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du 12 juin 2017 comme il a été déposé.

ADOPTÉE

372-2017 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 19 juin 2017 comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO APR-51-2017 : SECOND PROGRAMME PARTICULIER D'URBANISME**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-51-2017 aux fins de modifier le règlement numéro 1258-2014 pourvoyant à réviser et à remplacer le règlement sur le plan d'urbanisme numéro 611-90, de façon à intégrer le second programme particulier d'urbanisme.

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, la conseillère en urbanisme, madame Andréanne Meilleur Gaudreau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement. Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 1395-2017**

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur général et greffier monsieur Marcel Grenier dépose un procès-verbal de correction afin de corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture. Il a modifié le titre du règlement numéro 1395-2017 adopté le 19 juin 2017, afin de faire la modification suivante :

Ainsi, la mention « et un emprunt » a été retirée.

Par conséquent, le titre du règlement se lit dorénavant comme suit :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 1395-2017 POURVOYANT À DÉCRÉTER UNE DÉPENSE DE
75 000 \$ POUR L'ENGAGEMENT DE PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE LA
TRAME VERTE ET BLEUE**

373-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE : LOTS 4 010 483 ET 4 010 476

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Jonathan Matte afin de pouvoir subdiviser son terrain en deux lots constructibles ne présentant pas les largeurs minimales exigées;

ATTENDU que les lots avoisinants ont des largeurs variant de 30 à 35 mètres;

ATTENDU que l'implantation des résidences ne nécessitera pas de dérogation mineure;

ATTENDU que l'octroi de la dérogation mineure favoriserait la consolidation sur la route existante;

ATTENDU le rapport de la conseillère en urbanisme en date du 24 mai 2017 ainsi que les documents déposés par le requérant;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil autorise la dérogation mineure présentée par monsieur Jonathan Matte lui permettant de remplacer les lots 4 010 476 et 4 010 483 par deux lots projetés qui auraient une largeur de 41,48 mètres pour le lot 1 et 41,47 mètres pour le lot 2 alors que l'article 4.1.5.2 du règlement de lotissement numéro 1260-2014 exige une largeur minimale de 70 mètres pour les lots situés en bordure de la route de Fossambault, à l'extérieur du périmètre urbain.

A VOTÉ EN FAVEUR : madame la conseillère Sandra Gravel



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

ONT VOTÉ CONTRE : monsieur le conseiller Claude Phaneuf, monsieur le conseiller Yves-J. Grenier, monsieur le conseiller Martin Chabot et madame la conseillère Nathalie Laprade.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

AVIS DE MOTION : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.3 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1269-2015

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement aux fins de modifier le règlement de construction numéro 1269-2015 de façon à modifier les dispositions relatives aux fondations, notamment les conditions encadrant l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel sur pieux ou pilotis.

ADOPTÉE

374-2017

LECTURE ET ADOPTION D'UN RÈGLEMENT : TRAVAUX DE VOIRIE 2017

ATTENDU qu'il s'avère nécessaire de réaliser des travaux de voirie sur différentes rues de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que le coût de ces travaux est estimé à 182 000 \$;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt de 182 000 \$ pour en payer le coût;

ATTENDU qu'un avis de la présentation du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du conseil tenue le 8 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU que ce conseil adopte le présent règlement portant le numéro 1396-2017 lequel ordonne et statue comme suit :

Règlement numéro 1396-2017

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter lesdits travaux de voirie sur différentes rues de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, tel qu'il appert de l'estimation des coûts préparée par monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 14 juin 2017.

Ce document est joint au présent règlement comme annexe « A » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3 DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 182 000 \$, pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, les imprévus, les frais de gestion et de supervision, les honoraires professionnels, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 4 EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 182 000 \$, sur une période de dix ans.

ARTICLE 5 TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une appropriation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour lesquelles l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 26^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

375-2017

ADOPTION D'UN AVANT-PROJET DE RÈGLEMENT : AFFICHAGE PROMOTIONNEL

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement numéro APR-55-2017 aux fins de modifier le Règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à soustraire les enseignes affichant les menus du service au volant des établissements de restauration rapide de l'obligation de rencontrer les normes édictées par l'article 12.1.6.3, à certaines conditions.

Premier projet de règlement numéro APR-55-2017

ARTICLE 1

Le présent projet de règlement est intitulé :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO APR-55-2017 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À :

- Soustraire les enseignes affichant les menus pour le service au volant des établissements de restauration rapide de l'obligation de rencontrer les normes édictées par l'article 12.1.6.3, à certaines conditions.

ARTICLE 2

L'article 12.1.6.3 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié de façon à ajouter une 5^e note, à la suite de la note (4) :

Note (5) : Les enseignes affichant les menus du service au volant des établissements de restauration rapide ne sont pas considérées dans le calcul des superficies et du nombre d'enseigne promotionnelle autorisé. Toutefois, leur superficie ne doit pas dépasser 4,5 mètres carrés chacune et que leur nombre est limité à 4 structures d'enseignes par terrain.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

ARTICLE 3 Le tableau à l'article 12.1.6.3 du Règlement de zonage numéro 1259-2014 est modifié en ajoutant, dans la section « Structure d'enseigne promotionnelle », dans la colonne « Fixée au sol », la mention « Note (5) ».

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ A SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 26^E JOUR DU MOIS DE JUIN DEUX MILLE DIX-SEPT.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER

ADOPTÉE

376-2017

**REMPLACEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 299-2017 : OFFRE DE VENTE
LES PLACEMENTS M.P. INC.**

ATTENDU les demandes maintes fois répétées par diverses personnes du territoire de la Ville et organismes actifs sur son territoire à l'effet de favoriser son érection dans le centre-ville d'une résidence pour personnes âgées garnie de tous les services requis;

ATTENDU qu'après mûre réflexion, la Ville considère qu'il est essentiel de répondre favorablement à cette demande;

ATTENDU que la Ville entend insérer ce projet dans le Plan particulier d'urbanisme en élaboration;

ATTENDU que Les Placements M.P. Inc. possède un terrain situé dans le périmètre du Plan particulier d'urbanisme, terrain sur lequel pourrait être érigée une telle résidence;

ATTENDU que Les Placements M.P. Inc. est d'accord pour vendre sa propriété à la Ville, à la condition cependant que l'immeuble une fois acquis ne soit utilisé qu'aux fins d'implantation d'une résidence multiservices pour personnes âgées;

ATTENDU que Les Placements M.P. Inc. est d'accord pour vendre son terrain à un prix plus qu'acceptable compte tenu qu'elle entend ainsi favoriser l'érection d'une telle résidence sur le territoire de la Ville;

ATTENDU l'offre de vente de ce terrain faite par Les Placements M.P. Inc. à la Ville;

ATTENDU que Les Placements M.P. Inc. veut rapidement obtenir une réponse de la Ville à cette offre, sinon elle entend disposer de sa propriété autrement;

ATTENDU l'adoption de la résolution numéro 299-2017 autorisant la signature de l'offre;

ATTENDU que Les Placements M.P. Inc. demande de modifier le contenu de l'entente en modifiant le prix de vente, l'article 1.1, paragraphes D et E et en ajoutant l'article 5.5;

ATTENDU qu'il s'avère donc nécessaire de remplacer la résolution numéro 299-2017 pour tenir compte de ces modifications

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU

D'autoriser monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'offre de vente modifiée de Les Placements M.P. Inc.;

D'aviser que cette offre de vente, une fois signée, ne sera effective que si les trois conditions suivantes se réalisent :

- Le règlement d'emprunt permettant à la Ville de disposer de la somme nécessaire au paiement de l'immeuble ait obtenu toutes les approbations exigées par la loi;
- Le Plan particulier d'urbanisme permettant cette acquisition soit entré en vigueur;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

- L'entrée en vigueur d'un règlement de zonage strictement conforme à cet égard.

Les Placements M.P. Inc. devra indiquer par écrit à la Ville qu'elle accepte les termes de la présente avant que le maire et le directeur général ne signent l'acte de vente.

Cette résolution abroge et remplace la résolution numéro 299-2017.

ADOPTÉE

377-2017 NOMINATION DE L'AUDITEUR EXTERNE 2017

ATTENDU que selon l'article 108 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit nommer un vérificateur externe;

ATTENDU la lettre de soumission d'honoraires présentée par la firme Raymond Chabot Grant Thornton datée du 12 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil nomme la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre d'auditeur externe des livres comptables de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour l'exercice financier 2017, aux conditions de la lettre d'honoraires datée du 12 juin 2017.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le virement de 565 \$ du poste 02-130-00-494 au poste 02-130-00-413.

ADOPTÉE

378-2017 ENTENTE AVEC LA MRC : FORMATION SUIVANT LES ÉLECTIONS ET CODE D'ÉTHIQUE

ATTENDU l'offre de la MRC de La Jacques-Cartier de dispenser la formation des élus après les élections de novembre 2017;

ATTENDU que cette formation aurait lieu samedi le 25 novembre, de 8 h à 16 h 30, à Saint-Gabriel-de-Valcartier;

ATTENDU le rapport du directeur général et greffier daté du 26 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur général et greffier à convenir avec la MRC de La Jacques-Cartier d'une entente par laquelle celle-ci prendrait charge de la formation obligatoire des élus après les élections.

ADOPTÉE

379-2017 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 690-2016 ET AUGMENTATION DES DÉPENSES

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 22 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'abroger la résolution numéro 690-2016;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier du fonds de roulement la somme de 41 415,09 \$ afin de financer les travaux excédentaires au Règlement numéro 1321-2016. Cette somme est remboursable sur dix ans.

ADOPTÉE

380-2017 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 304-2017

ATTENDU la résolution 304-2017, qui nomme monsieur Victorin Rochette à titre de préposé, chargé de l'application du Règlement 1289-2015 et, plus particulièrement, des dispositions concernant le parc canin;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

ATTENDU que la résolution précise que monsieur Rochette sera rémunéré sur la même base que son emploi actuel à la Ville;

ATTENDU que monsieur Rochette occupe plusieurs fonctions occasionnelles au sein de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU de modifier la résolution 304-2017 pour préciser qu'il sera rémunéré au même taux que sa fonction de responsable des préposés à l'accès aux locaux.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier la somme de 2 330,26 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE

381-2017 AUTORISATION DE DÉPENSE : ACHAT D'UN SERVEUR

ATTENDU le rapport de la trésorière, madame Julie Cloutier, en date du 22 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser l'achat d'un nouveau serveur pour remplacer celui supportant la bureautique auprès de Technipc informatique pour un montant de 14 972,15 \$ plus taxes, et ce, conformément à la soumission transmise le 22 juin 2017, ainsi que l'installation de ce matériel par Maralix enr. qui est estimée à 3 478 \$ plus taxes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'approprier les sommes nécessaires du fonds de roulement, remboursable sur trois ans.

ADOPTÉE

382-2017 SERVITUDE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU LOT 4 743 155

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé à des travaux de construction pour créer un lien entre le réseau d'aqueduc Secteur centre et le réseau d'aqueduc Secteur Duchesnay;

ATTENDU que pour ce faire, une conduite d'aqueduc d'un diamètre de 200 mm a été mise en place sur une partie du lot 4 743 155 pour permettre de relier la conduite d'aqueduc de la route de Duchesnay à la conduite d'aqueduc de la rue Nobel;

ATTENDU que le propriétaire du lot concerné a autorisé, par entente, la réalisation des travaux et s'est engagé à signer un acte de servitude;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec, et monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, à signer un contrat notarié pour l'enregistrement d'une servitude sur une partie du lot 4 743 155.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le notaire Mario Boilard pour la préparation de ladite servitude.

ADOPTÉE

383-2017 SERVITUDE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU LOT 4 743 160

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé à des travaux de construction pour créer un lien entre le réseau d'aqueduc Secteur centre et le réseau d'aqueduc Secteur Duchesnay;

ATTENDU que pour ce faire, une conduite d'aqueduc d'un diamètre de 200 mm a été mise en place sur une partie du lot 4 743 160 pour permettre de relier la conduite d'aqueduc de la route de Duchesnay à la conduite d'aqueduc de la rue Nobel;

ATTENDU que le propriétaire du lot concerné a autorisé, par entente, la réalisation des travaux et s'est engagé à signer un acte de servitude;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec, et monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, à signer un contrat notarié pour l'enregistrement d'une servitude sur une partie du lot 4 743 160.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le notaire Mario Boilard pour la préparation de ladite servitude.

ADOPTÉE

384-2017 SERVITUDE D'AQUEDUC SUR UNE PARTIE DU LOT 4 745 914

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier a procédé à des travaux de construction pour créer un lien entre le réseau d'aqueduc Secteur centre et le réseau d'aqueduc Secteur Duchesnay;

ATTENDU que pour ce faire, une conduite d'aqueduc d'un diamètre de 200 mm a été mise en place sur une partie du lot 4 745 914 pour permettre de relier la conduite d'aqueduc de la route de Duchesnay à la conduite d'aqueduc de la rue Nobel;

ATTENDU que le propriétaire du lot concerné a autorisé, par entente, la réalisation des travaux et s'est engagé à signer un acte de servitude;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec, et monsieur le directeur général et greffier, Marcel Grenier, à signer un contrat notarié pour l'enregistrement d'une servitude sur une partie du lot 4 745 914.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater le notaire Mario Boilard pour la préparation de ladite servitude.

ADOPTÉE

385-2017 DEMANDE DE TRAVAIL À TEMPS RÉDUIT : JACQUES CLOUTIER

ATTENDU la demande de travail à temps réduit déposée par monsieur Jacques Cloutier en date du 30 mai 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder à monsieur Jacques Cloutier, opérateur de machinerie lourde classe 1 et ouvrier de voirie, un horaire de travail réduit à 32 heures par semaine, à compter du 2 octobre 2017.

ADOPTÉE

386-2017 RÉFECTION DE LA ROUTE DES ÉRABLES : RÉCEPTION DÉFINITIVE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 22 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU

D'approuver la directive de changement DC-7 au coût de 4 627,18 \$, plus taxes, concernant le prolongement de deux extrémités de ponceau et l'ajustement des coûts de l'ensemencement;

De procéder à la réception définitive des travaux de réfection d'une section de la route des Érables en date du 31 mai 2017;

D'autoriser le versement du paiement numéro 6 au montant de 53 080,50 \$ à la compagnie PAX Excavation. Ce paiement constitue le paiement final des travaux réalisés au bordereau de soumission et aux directives de changement, la libération de la retenue spéciale de 15 000,00 \$ et l'ajout des taxes brutes;

D'approprier la somme nécessaire au Règlement 1321-2016;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

D'autoriser le versement du chèque à l'entrepreneur en échange de la quittance finale de l'entrepreneur général, des quittances finales des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat, des avis de conformité de la CCQ et de la CNESST.

ADOPTÉE

387-2017 OCTROI D'UN MANDAT : PLAN D'AMÉNAGEMENT - NOUVEAU DÉVELOPPEMENT SECTEUR EST

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 28 avril 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU d'accorder un mandat à la firme Lemay CO inc. pour l'élaboration d'un projet de lotissement résidentiel. Les détails du mandat apparaissent à la proposition de service transmise par madame Marie-Claude Aubin, urbaniste, en date du 27 avril 2017;

Le coût du mandat est établi à 15 500,00 \$, plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée au Règlement numéro 1379-2017.

ADOPTÉE

388-2017 OCTROI D'UN MANDAT : PLANS ET DEVIS - RUE PARALLÈLE PARC INDUSTRIEL

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 21 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU de mandater la firme Beaudoin Hurens pour la préparation des plans et devis du projet de construction d'une partie de la rue parallèle à la route de Fossambault dans le parc industriel. Les détails du mandat sont présentés à la proposition de service transmise par monsieur François Bergeron, ingénieur, en date du 23 février 2017;

Le coût du mandat est établi à 21 280,00 \$, plus taxes;

La somme nécessaire est appropriée au Règlement numéro 1378-2017.

ADOPTÉE

389-2017 RÉCEPTION PROVISoire DES TRAVAUX : DISTRICT DE L'ÉRABLE ROUGE - PHASE 2

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à signer le certificat de la réception provisoire des travaux de construction du projet District de l'Érable rouge phase 2 après réception de tous les documents suivants :

- Recommandation de la firme d'ingénierie WSP chargée de la surveillance des travaux;
- Dépôt d'un chèque certifié couvrant le coût des travaux à corriger et à compléter, s'il y a lieu. Le montant du chèque sera établi par la firme d'ingénierie WSP;
- Dépôt d'un chèque certifié couvrant le coût des travaux d'éclairage de rue;
- Quittance finale de l'entrepreneur général;
- Quittances finales des fournisseurs et sous-traitants de l'entrepreneur général;
- Quittance de la firme d'ingénierie WSP chargée de la surveillance des travaux;
- Quittance du laboratoire de contrôle des matériaux;
- Avis de conformité de la CCQ et de la CNESST;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

- Caution de garantie d'entretien couvrant 10 % de la valeur des travaux réalisés pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

390-2017 CESSION DES INFRASTRUCTURES : DISTRICT DE L'ÉRABLE ROUGE - PHASE 2

ATTENDU que l'entente signée entre la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Habitalia concernant des travaux municipaux prévoit que, dès que les travaux sont reçus de manière provisoire, le promoteur cède à la Ville la rue;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel

ET RÉSOLU que ce conseil autorise monsieur le maire et monsieur le directeur général et greffier à signer le contrat notarié pour :

- La cession du lot 5 890 612, le tout selon les conditions décrites à l'entente précitée;
- La rétrocession des lots 5 890 613 et 5 890 614.

ADOPTÉE

391-2017 DEMANDE DE DÉROGATION : CONSTRUCTION D'UN ÉTANG AÉRÉ EN ZONE INONDABLE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 20 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Claude Phaneuf

ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, à présenter une demande de dérogation à la MRC de la Jacques-Cartier pour la construction d'un nouvel étang localisé en zone inondable.

ADOPTÉE

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Monsieur Marcel Grenier, directeur général et greffier, dépose le rapport de la Mutuelle des municipalités du Québec, concernant la visite d'inspection des installations de la Ville les 26 et 27 avril derniers.

392-2017 PAIEMENT : ENTRÉE DE SERVICE - 5170, ROUTE DE FOSSAMBAULT

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 21 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade

ET RÉSOLU de ratifier un contrat accordé à Excavation ETR inc. pour la construction d'une entrée de services d'aqueduc et d'égouts au 5170, route de Fossambault. Le coût du contrat a été établi à 23 631,07 \$, plus taxes;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement du paiement à l'entrepreneur;

Les travaux ont été payés d'avance par la propriétaire;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser le versement d'un montant de 61,87 \$, incluant les taxes nettes, à la propriétaire du 5170, route de Fossambault. Ce montant a été perçu en trop.

ADOPTÉE

393-2017 EMBAUCHE AU SERVICE D'HORTICULTURE

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, directeur des Services techniques et directeur général adjoint, en date du 16 juin 2017;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU :

D'embaucher monsieur Rémi Rousseau au poste d'aide-horticulteur occasionnel pour une période de deux semaines;

D'embaucher madame Mélanie Gaudreault au poste d'aide-horticultrice occasionnelle pour une période de huit semaines;

D'embaucher monsieur Kaven Randall au poste d'aide-horticulteur occasionnel pour une période de huit semaines;

De classer tous les employés à l'échelon 1 de la grille salariale en vigueur;

D'autoriser les transferts budgétaires présentés sur le rapport joint et daté du 16 juin 2017.

ADOPTÉE

394-2017

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CLUB DE GOLF LAC-SAINT-JOSEPH 2018-2019 : PROGRAMME DE GOLF POUR LES JEUNES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, Mme Lise Langlois, en date du 14 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'autoriser la signature d'un protocole d'entente avec le Club de golf Lac-Saint-Joseph pour le programme de golf pour les jeunes 2018-2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer la dépense au poste budgétaire 02-701-98-991 pour les deux années.

ADOPTÉE

395-2017

MODIFICATION DES HEURES D'OUVERTURE DU PARC DE GLISSE DU GRAND-HÉRON

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 14 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'accepter le nouvel horaire pour le parc de glisse du Grand-Héron pour la saison hivernale 2017-2018, tel que présenté sur le rapport de la directrice.

ADOPTÉE

396-2017

EMBAUCHE D'UN SURVEILLANT-PATROUILLEUR À VÉLO

ATTENDU le rapport de madame Lise Langlois, directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, en date du 14 juin 2017;

Attendu qu'Emploi-Été Canada octroie une subvention pour l'embauche d'un étudiant;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier

ET RÉSOLU d'entériner l'engagement de monsieur Louis-Pierre Thibault à titre de surveillant et patrouilleur à vélo au parc du Grand-Héron. Il s'agit d'un emploi occasionnel d'une durée limitée de onze semaines à compter du 14 juin 2017.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'imputer le solde de la dépense aux postes budgétaires 02-701-90-141 et 02-701-90-145.

ADOPTÉE

397-2017

AUTORISATION DE DÉPENSE : GLISSOIRE PARC DE LA BÉCASSINE-DE-WILSON



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 22 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense maximale de 10 845 \$ plus taxes pour l'achat et l'installation d'une glissoire double pour le parc de la Bécassine-de-Wilson.
La dépense sera imputée au projet d'immobilisation 2017-0282.

ADOPTÉE

398-2017 AUTORISATION DE PASSAGE MÉGARELAIS MADAME LABRISKI

ATTENDU le rapport de la directrice du Services sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 19 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser les coureurs du MégaRelais Madame Labriski à emprunter les rues de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier pour les segments de parcours identifiés 19 à 23 tel que présenté.

Il est entendu que l'organisation devra se prémunir d'une autorisation du ministère des Transports du Québec pour l'utilisation des routes régionales.

ADOPTÉE

399-2017 UTILISATION DE LOCAUX POUR LE SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE JACQUES-CARTIER 2017-2018

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 19 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser l'utilisation des salles Les Chambres de bois et le Premier jardin au centre socioculturel Anne-Hébert pour des groupes du service de garde de l'école Jacques-Cartier selon l'horaire suivant: du lundi au vendredi 11 h 15 à 13 h pour l'année scolaire 2017-2018.

Du rangement sera permis dans les deux salles et l'accès à la cuisine sera également permis. Cette utilisation est consentie sans frais pour la Commission scolaire de la Capitale.

ADOPTÉE

400-2017 PAIEMENT À LA VILLE DE PONT-ROUGE : PISCINE, HOCKEY ET PATINAGE

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 20 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser le paiement d'un montant de 24 242,93 \$ à la Ville de Pont-Rouge dans le cadre de l'entente intermunicipale pour la piscine, le hockey et le patinage.

La dépense sera imputée au poste 02-701-40-447 pour la piscine et au poste 02-701-30-447 pour le hockey et le patin.

ADOPTÉE

401-2017 AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 21 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2017

ET RÉSOLU d'amender la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes afin de consentir deux gratuités de frais spéciaux par année pour les organismes effectuant annuellement un nombre de huit réservations avec frais ou plus.

ADOPTÉE

DÉPÔT DOCUMENTS MODIFIANT DES RAPPORTS : TABLEAU ENGAGEMENT DES ANIMATEURS PROGRAMMATION ET AIDES TECHNIQUES ET ARBITRES SOCCER

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose deux documents modifiant des rapports soumis au conseil au cours de séances antérieures. Ces documents ont trait à l'engagement d'animateurs, aux termes de la résolution numéro 309-2017, et à l'embauche des aide-techniques et des arbitres, aux termes de la résolution numéro 359-2017. Ces informations ne modifient pas lesdites résolutions.

402-2017 AUGMENTATION DU BUDGET ET PAIEMENT POUR LE CAMP DE JOUR AU DOMAINE NOTRE-DAME

ATTENDU l'augmentation importante du nombre d'inscriptions pour le camp de jour au Domaine Notre-Dame;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois, en date du 20 juin 2017;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une appropriation de l'excédent de fonctionnement non-affecté de 8 000 \$ vers le poste budgétaire 02-701-56-419 et d'autoriser le versement du premier paiement au Domaine Notre-Dame pour un montant de 21 393 \$.

ADOPTÉE

403-2017 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mai 2017, laquelle totalise la somme de 50 007,84 \$ et d'autoriser la trésorière à faire les versements aux fournisseurs.

DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier dépose la liste des engagements financiers pour la période se terminant le 22 juin 2017, laquelle comprend 231 commandes au montant de 361 387,93 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et les villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

404-2017 CLÔTURE DE LA SÉANCE
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nathalie Laprade
ET RÉSOLU de clore la séance du mois de juin.

L'assemblée est levée à 21 h 18.

ADOPTÉE

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER